

## Motion sur le TAFTA (partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis. Cet accord négocié dans le plus grand secret prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient « harmonisées » en libéralisant au maximum les échanges, la circulation des capitaux et en protégeant les investisseurs.

Les multinationales auront la possibilité d'attaquer les États si elles considèrent que leurs profits sont menacés ou simplement revus à la baisse. Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'Etat, y compris au niveau des Communes. Cela se traduira par des sanctions commerciales pour le contrevenant, ou par une réparation pouvant être de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants. Ces traités permettraient donc aux grosses entreprises, via le "mécanisme de règlement des différends" d'attaquer devant une juridiction spéciale les Etats ou collectivités locales qui ne plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi leurs "bénéfices escomptés".

Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qui les gêneraient.

Si les gains attendus de ces échanges sont flous, les risques sont bien réels. C'est surtout au niveau des mesures non tarifaires que l'accord va être impactant. En effet les normes sociales, sanitaires et environnementales seront interdites si jugées « déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires ».

Cette libéralisation réglementaire, ferait voler en éclat ces normes appliquées en Europe et dans notre pays.

Le libre accès aux matières premières y est explicite, fini donc l'interdiction d'exploiter les gaz de schistes. L'interdiction des OGM ne sera plus possible... La commune de Collias serait impactée directement si ce traité était signé : il sera alors, en effet, très compliqué de privilégier un approvisionnement local pour notre cantine scolaire, de défendre notre politique de régie pour la distribution d'eau car ces biens seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce.

Négociés dans la plus grande discrétion, ces traités pourraient être ratifiés sans la moindre consultation des citoyens ni du Parlement.

Les élus de la commune de Collias, réunis en conseil municipal :

- Après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l'Union Européenne à la Commission Européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement ».
- Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la Vème République et dans la législation française.

- Après avoir souligné que les objectifs de ce mandat menacent gravement le choix de société et les modes de vie qui font le vouloir de vivre en commun du peuple de France.

Considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France et

1. ESTIME en conséquence que ce projet est inacceptable.
2. DEMANDE La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.
3. DEMANDE L'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.
4. DEMANDE au Gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'Union Européenne le 14 juin 2013.
5. REFUSE que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de la commune de Collias.
6. EXIGE que toutes négociations sur un accord de « partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » soient menées en toute transparence sous l'égide de tous les Parlements Nationaux et du Parlement Européen.
7. EXIGE qu'en cas de conflit celui-ci soit réglé devant une Cour de Justice indépendante, accessible à tous en toute équité.